



MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 23 août 2018
N°370

Paiement de l'impôt sur le revenu 2017

Vous avez jusqu'au **17 septembre 2018** pour payer le solde de votre impôt sur le revenu et prélèvements sociaux.

Si vous êtes imposable, votre avis d'impôt a été mis à disposition dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr entre le 31 juillet et le 17 août 2018.

Il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier, le paiement par voie dématérialisée est obligatoire pour tout montant à payer supérieur à 1 000 €.

Pour un montant supérieur à 1 000 €, vous ne pouvez donc plus payer par chèque, TIP SEPA ou virement, mais uniquement par prélèvement bancaire.

Dans ce cas deux options possibles :

- Vous pouvez payer en ligne sur impots.gouv.fr ou sur l'application mobile «Impots.gouv». Vous bénéficiez alors d'un délai supplémentaire de 5 jours : vous avez donc jusqu'au 22 septembre minuit, et votre prélèvement sera effectué sur votre compte bancaire le 27 septembre.

- Vous pouvez également adhérer au prélèvement à l'échéance en vous rendant sur impots.gouv.fr, sur l'application mobile «Impots.gouv» ou en contactant votre Centre Prélèvement Service (ou votre centre des finances publiques pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique). Vous pouvez aussi effectuer cette démarche par courrier, courriel ou téléphone.

Cette adhésion doit être enregistrée au plus tard le 31 août pour l'échéance du 17 septembre. Le prélèvement sera alors réalisé sur votre compte bancaire le 27 septembre.

Si vous n'êtes pas imposable ou que vous bénéficiez d'une restitution, votre avis a été mis à disposition dans votre espace particulier entre le 24 juillet et le 3 août 2018.

À partir du 1^{er} janvier 2019, l'impôt sur le revenu sera prélevé directement à la source et donc votre éventuelle adhésion au prélèvement à l'échéance pour l'impôt sur le revenu cessera sans démarche nouvelle de votre part.

Contacts presse :

Direction générale des Finances publiques, Cabinet et communication 01 53 18 86 95